



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

*A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil*

N° de tiré à part : \_\_\_\_\_

Déposé le : \_\_\_\_\_

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

## Titre de l'interpellation

Un gout de Provence... ?

## Texte déposé

En date du 27 février 2018, l'auteur de cette interpellation a déposé un postulat concernant le respect des 3 hebdomadaires d'éducation physique au post-obligatoire<sup>1</sup>. Pendant ce temps, le Grand Conseil a amendé l'EMPD pour l'aménagement du gymnase provisoire de Bussigny afin qu'une salle de sport soit construite en vue de respecter les exigences fédérales et cantonales en termes d'enseignement de l'EPS à l'école. À la suite de cet événement, les responsables de la filière sportive du gymnase de Provence ont souhaité obtenir des clarifications quant au fait que ladite LEPS n'est de loin pas respectée dans leur établissement, même si celui-ci a également été construit à titre provisoire. Pour ces raisons j'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au CE :

- Comment se fait-il que le Canton n'ait pas cherché des solutions afin de répondre aux exigences cantonales et fédérales au gymnase de Provence ?
- Est-ce que le canton a envisagé d'allouer des montants supplémentaires au gymnase de Provence afin que les activités physiques puissent être pratiquées dans le respect de la LEPS ?
- Est-il vrai que les déplacements sont à la charge des élèves ? Si oui, comment cela se fait-il ?
- Les disponibilités d'infrastructures sportives dans les alentours du gymnase de Provence varient d'une année à l'autre ; comment le canton envisage-t-il une planification « sereine » ?
- Le canton a-t-il envisagé la construction d'une halle de gymnastique provisoire dans les alentours de l'établissement ?
- Jusqu'à quand le gymnase de Provence sera-t-il en fonction ?

## Commentaire(s)

<sup>1</sup> [https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detail-objet/id/18\\_POS\\_038/membre/70387/](https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detail-objet/id/18_POS_038/membre/70387/)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Aschwanden Sergei

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**